

(N° 170.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 1925-1926

Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1926.

(Voir les n^{os} 5-XIV, 56, 88, 155 et 160 du Sénat.)

Amendement présenté par le Gouvernement (4^e SÉRIE).

MINISTÈRE DES FINANCES.
Direction Générale du Budget.

N° 2663B.

ANNEXE 1.

Bruxelles, le 29 juin 1926.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre une note relative à un nouvel amendement que je propose d'apporter au projet de budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1926.

Il se traduit par une augmentation de 132,945 francs.

Ensuite de cet amendement, ledit projet de budget s'élèvera :

Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr.	143,404,123 »
Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . .	42,339,045 »
Ensemble, fr.	<u>185,743,168 »</u>

Agréer, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,
M. HOUTART.

Monsieur le Président du Sénat,
Palais de la Nation, Bruxelles.

AMENDEMENT

PREMIÈRE SECTION.
Dépenses ordinaires.

CHAPITRE VI.

PENSIONS ET SECOURS — DÉPENSES
DIVERSES ET IMPRÉVUES.

ART. 52. — Caisse nationale des
pensions de la guerre : frais de gestion

EERSTE SECTIE.
Gewone uitgaven.

HOOFDSTUK VI.

PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — VERSCHIL-
LENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.

ART. 52. — Nationale Kas voor
oorlogspensioenen : kosten van beheer

(2)

et de fonctionnement (y compris une somme de 179,055 francs en charge temporaire) fr. 1,000,000	en van werking (inbegrepen eene som van 179,055 frank als tijdelijke last). Fr. 1,000,000
---	---

Augmentation de 132,945 francs.

Les frais généraux de la Caisse nationale se sont élevés, pendant le premier trimestre 1926, à 237,700 fr., ce qui ferait pour l'année $237,700 \times 4 = 950,800$ fr.

Il faut prévoir une diminution des frais sur certains travaux des trois derniers trimestres ; mais cette diminution sera largement compensée par les frais résultant : 1° de l'accroissement de la partie mobile des traitements du personnel de la Caisse nationale ; 2° des travaux relatifs au rajustement des pensions et de ceux qui restent à effectuer pour 1925 (justifications à produire à la Cour des Comptes, etc.).

On peut donc évaluer actuellement les frais généraux de 1926 à environ 1,000,000 de francs.

Ces frais se sont élevés en 1925 à fr. 1,153,807-39.